



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse
Case postale 251 CH-3000 Berne 7
cran02@bluwin.ch - www.cran.ch - CCP 30-514517-5

COMMUNIQUE DE PRESSE - 23 MAI 2011

Après avoir lancé le seul Appel de soutien en sa faveur

Le CRAN se félicite de l'acquittement de M. Ricardo Lumengo

Premier et seul parlementaire suisse d'origine africaine à Berne

Juriste bénévole dans un centre pour l'intégration des étrangers, à Bienne (canton de Berne), et premier élu africain au Parlement fédéral, M. Ricardo LUMENGO, d'origine angolaise, vient d'être « blanchi » par la Chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne, auprès de laquelle il avait interjeté appel de sa condamnation par le Tribunal pénal de Bienne, le 11 novembre 2010, pour « fraude électorale ».

BREF RAPPEL DES FAITS

En 2006, durant la campagne pour les élections au parlement cantonal bernois, le candidat LUMENGO rencontre dans sa ville de Bienne des personnes dans la rue, les bistrotts et parfois à leur domicile. Il s'agit le plus souvent d'amis ou de connaissances. Naturalisés de fraîche date, certains le questionnent sur la manière de remplir leurs obligations civiques de vote. Il les invite parfois à son bureau de consultation. Où, grâce à des spécimens de bulletin de vote servant de modèles, il peut leur donner une explication plus concrète. Des personnes sont ainsi reparties avec le bulletin ayant servi d'exemple pour les explications, afin de pouvoir bien remplir le bulletin de vote. Mais, chacune de ces personnes gardait son libre choix au moment de remplir et de poster son bulletin ou d'aller le glisser dans l'urne au local de vote.

Malgré les explications données, 44 personnes ont sans doute voulu faire plus simple. Elles ont préféré glisser dans l'enveloppe les "bulletins-exemples" que M. LUMENGO avait remplis et qui portaient son nom. Toutefois, à l'exception de 2 bulletins validés, les 42 restants seront exclus du comptage parce que déclarés invalides pour vice de forme.

C'est seulement en 2008, deux ans après, que ces accusations sont portées contre M. LUMENGO, à la suite de sa victoire aux élections fédérales de 2007. Elu avec 11 000 voix d'avance sur son poursuivant, il est soupçonné d'avoir rempli lui-même 47 bulletins. Mais l'enquête graphologique le disculpe. Les soupçons se portent alors sur le vieux dépouillement de 2006 concernant son élection au parlement cantonal qu'il venait pourtant de quitter pour le parlement fédéral.

Si le socialiste LUMENGO a toujours reconnu avoir commis une erreur d'appréciation sur les personnes qu'il a voulu aider en 2006, il ne s'est jamais considéré comme ayant commis de délit intentionnellement. Mais, bien que présumé innocent, après avoir interjeté appel, ses camarades du comité du Parti socialiste suisse (PSS) vont sans ménagement le pousser à quitter le parti.

En novembre 2010, au regard des amalgames racistes avec ses origines, et le lynchage médiatique renforcé par la position de son Parti, Parti socialiste suisse (PSS), le CRAN a lancé un Appel pétitionnaire à soutenir M. LUMENGO, en dénonçant notamment une sévérité sans précédent dans les traditions aussi bien judiciaires et politiques du pays, à propos de fraude électorale, comme par exemple en 1994 lorsque le député Christoph Blocher s'était approprié frauduleusement un vote au Parlement fédéral.

Le 18 mai dernier, le jugement en appel de M. LUMENGO se soldait par son acquittement.

RESOLUTION

- Le CRAN se félicite de la décision de la Chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne, après la brillante défense de M. LUMENGO par son avocat et salue la hauteur des juges qui n'ont pas cédé à une certaine pression médiatique et politique indécente allant dans le sens de la condamnation.
- Le CRAN dénonce à cet égard, encore une fois, l'attitude du Parti socialiste suisse qui s'est empressé de condamner sans appel M. LUMENGO, un de ses membres, encore présumé innocent. En le considérant désormais comme un pestiféré devant quitter le parti, le PSS s'était certes mis ainsi en phase avec la campagne raciste menée par le parti xénophobe UDC lors de la votation sur la criminalité étrangère. Il a également volontairement refusé à un de ses membres, à la position emblématique sur l'échiquier politique, cette présomption d'innocence qui a permis à un PS français, par exemple, de faire bloc autour de l'un des leurs, M. Dominique STRAUSS-KHAN, en dépit de très lourdes charges d'agression sexuelle, tentative de viol et séquestration pesant contre lui.
- Le CRAN, est d'autant plus heureux de cette décision que c'est au contraire un acte civique qui a été interprété comme un acte délictueux et que des circonstances atténuantes sont devenues des circonstances aggravantes au point que le PSS l'a aussitôt banni. Premier parlementaire d'origine africaine, M. LUMENGO ne deviendra donc pas, à son corps défendant, l'incarnation du symbole du premier parlementaire suisse condamné pour fraude électorale.
- Le CRAN se félicite également du signal fort envoyé par les juges. Ce signal sonne à la fois comme un désaveu et un appel à la réserve imposée par le respect de la dignité et le devoir d'équité en direction de toutes les forces, notamment politiques, promptes à stigmatiser l'étranger sans fondement réel, pour des motifs électoralistes et/ou racistes.
- Le CRAN tient à réaffirmer son total soutien à M. LUMENGO et l'encourage à poursuivre, au Palais fédéral, l'accomplissement d'un travail parlementaire qui contribue à la bonne marche de la vie politique suisse et qui est apprécié par ses collègues.
- Le CRAN appelle toutes les forces vives du canton - hommes/femmes politiques, militant-e-s et organisations de la société civile ainsi que toutes personnes attachées à la promotion de la diversité en politique, en particulier ses électeurs - à renouveler leur confiance à M. LUMENGO réhabilité, symbole national de l'intégration, de la reconnaissance et de la promotion de la diversité, notamment lors des élections fédérales qui s'approchent.

Fait à Berne, le 23 mai 2011

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles:

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Mutumbo Kanyana, Secrétaire général (022 343 87 93)

Communiqué envoyé à :

- *Cour suprême du canton de Berne*
- *Commission fédérale contre le racisme (CFR)*
- *Ambassadeurs des pays africains en Suisse*
- *Haut Commissariat de l'ONU pour les Droits de l'homme*
- *CERD (Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale)*
- *ECRI (European Council on Racism and Intolerance, Strasbourg)*
- *Presse nationale et internationale représentée en Suisse*
- *ONG actives dans la défense de la dignité et des droits humains*
- *ONG et associations africaines*